

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées aux postes

de serveur (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter pour les besoins du Bamhauscafé

Deux serveurs à plein temps moyennant un contrat de travail conclu pour une durée indéterminée (CDI) ;

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Description de fonction et profil :

Les tâches du serveur sont les suivantes :

- Préparation du petit déjeuner
- Service petit déjeuner
- Service Bamhauscafé et éventuellement petit kiosk en haute saison
 - Dresser les tables
 - Prendre les commandes
 - Servir les clients
 - Encaisser les clients
 - Débarrasser
- Décompte de la caisse

Le profil adéquat pour le service est le suivant :

- Parler le luxembourgeois, le français et l'allemand (la connaissance de l'anglais constitue un atout)
- Excellent sens de la relation client : amabilité, politesse, discrétion
- Résistance au stress
- Habileté, agilité et rapidité
- Bonne mémoire
- Flexibilité au niveau des horaires puisque le Bamhauscafé est ouvert 7 jours sur 7 entre 7h et 20h30
- Une expérience professionnelle dans le secteur de l'Horesca sera considérée comme un avantage
- La réussite de la formation « Accès réglementé aux professions de l'HoReCa » sera considérée comme un atout

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la restauration sera considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation.
2. Copie de la carte d'identité ou du passeport.
3. Extrait récent du casier judiciaire.
4. Copie de la carte d'identification de la Sécurité Sociale (matricule national)
5. Copies des certificats et diplômes d'études.
6. Copie de l'attestation de réussite de la formation « Accès réglementé aux professions de l'HoReCa.
7. Curriculum vitae.

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **4 décembre 2021 au plus tard**.
Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Conditions de recrutement :

Le recrutement se fera par examen sur dossiers et titres, suivi le cas échéant d'une audition.
Les nouveaux titulaires seront engagés sous le régime du salarié moyennant un contrat à durée indéterminée lesquels prévoient une période d'essai fixée conformément aux dispositions légales régissant la matière.

Examen médical d'embauche :

Les nouveaux titulaires devront se soumettre, avant d'entrer en service, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).
Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

Conditions de carrière et de rémunération :

La rémunération des nouveaux titulaires sera fixée conformément aux dispositions de la convention collective des ouvriers des communes du Sud.
Classement dans la carrière A3 (129-219 points indiciaires).

La rémunération est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2021.
Le collège échevinal.